

## **Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du mercredi 18 décembre 2013**

Date de convocation : 4 décembre 2013

Nombre de membres de l'Assemblée Générale : 16 titulaires – 16 suppléants

Le 18 décembre 2013 à 17h30, s'est tenu l'assemblée générale du GECT Alzette Belval, sous la présidence de Monsieur Roland SCHREINER à la suite de la convocation qui lui a été faite le 4 décembre 2013.

Membres présents avec voix délibérative (titulaire ou suppléant): Mme CECCHETTI, M. CODELLO, M. GENTILUCCI, Mme MADELAINE, Mme MANNES-KIEFFER, M. PARTHENAY, M. REUTER, M. SCHREINER, M. SINNER, Mme WALTNER.

Membres ayant donné procuration pour vote : Mme SCHWEICH à M. SCHREINER et M. SALVI à M. GENTILUCCI

Absents excusés : M. ABATE, M. ARIES, M. DINET, M. SALVI, Mme SCHWEICH, M. SCHWENKE et M. STOCK.

Présents sans voix délibérative : Mme DIEDRICH, Mme HABAY-LÊ, M. SPANIER, Mme TORNAMBE et Mme WIRTZ

---

Le Président ouvre la séance à 17h40, annonce les personnes excusées, les pouvoirs, et, le quorum étant atteint, passe à l'examen des points à l'ordre du jour.

### **1. Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 12 juillet 2013**

#### **DAG2013-12-01: Validation du procès-verbal de l'Assemblée du 12 juillet 2013**

L'Assemblée Générale ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
- VALIDE le procès-verbal du 12/07/2013 joint à la présente.

### **2. Recrutement d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activités**

#### **DAG2013-12-02: Recrutement d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activités**

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 1° (accroissement temporaire d'activité) et 2° (accroissement saisonnier d'activité),  
VU le premier contrat signé entre le GECT Alzette Belval et Mme Peggy Regazzi en date du 15 juillet 2013,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de renouveler le contrat de Mme Regazzi pour assurer un suivi comptable du GECT Alzette Belval,  
CONSIDERANT que Mme Peggy Regazzi, dans le déroulé de sa carrière de fonctionnaire, change d'échelon en décembre 2013 pour passer de l'échelon 5 à l'échelon 6,  
CONSIDERANT la possibilité pour le GECT Alzette Belval de prendre en compte ce changement d'échelon par décision de l'AG,

L'Assemblée Générale ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE le recrutement direct d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 6 mois allant du 16 janvier 2014 au 16 juillet 2014 avec une rémunération calculée par référence au 6ème échelon du grade d'adjoint administratif, indice brut 318.

Cet agent assurera des fonctions administratives pour une durée hebdomadaire de services de 6/35ème ;

- AUTORISE Monsieur le Président à se charger du recrutement de l'agent et à ce titre à conclure le contrat d'engagement ;

- INSCRIT les crédits au budget.

- DONNE tout pouvoir au Président sur cette affaire.

### **3. Débat d'Orientation Budgétaire 2014**

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est considéré comme un préalable au vote du budget. Il vise à permettre à l'exécutif d'une collectivité locale (ou assimilé) de présenter à l'assemblée délibérante, avant examen et vote du budget primitif, les grandes orientations des finances. Ce débat constitue également un moyen d'information envers chacun des membres de l'assemblée. Une délibération doit être prise actant la tenue du débat mais le DOB n'est pas soumis à vote.

#### **DAG2013-12-03 : Débat d'Orientation Budgétaire**

L'Assemblée Générale PREND ACTE des orientations budgétaires proposées pour 2014 (document joint à la délibération)

### **4. Communication des décisions prises par le Bureau**

#### **DAG2013-12-04: Communication des décisions prises par le Bureau**

L'Assemblée PREND ACTE des décisions prises par le Bureau du GECT Alzette Belval :

DB2013-01	Bureau du 07/10/2013	Approbation du Relevé de décision du bureau du 19/06/2013
DB2013-02	Bureau du 07/10/2013	Choix du logo du GECT Alzette Belval
DB2013-03	Bureau du 07/10/2013	Installation des commissions de travail
DB2013-04	Bureau du 28/11/2013	Validation du compte-rendu du bureau du lundi 7 octobre 2013

### **5. Divers**

La prochaine Assemblée Générale aura lieu le mercredi 5 février 2014 à 16h30 à Villerupt en salle du Conseil Municipal. Un bilan de la première année de travail sera présenté et le budget 2014 sera soumis au vote.

M. le Président remercie les membres de l'assemblée de leur présence et l'ordre du jour étant épuisé il lève la séance à 18H40.